



---

# Protocole d'accueil

l'écoutille | petit lieu d'art vivant

Guide de reprise et mesures sanitaires

---

3 septembre 2020

# Introduction

Pour cette reprise, l'Écouteille s'est préparée afin que cette reprise se déroule au mieux en garantissant à ses usagers un accueil sanitaire de qualité.

Nous avons élaboré ce guide que nous vous demandons de respecter en nous appuyant sur :

- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (Article 8).
- Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, modifié par décret n°2020-1035 du 13 août 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé (Article 1 et 42 à 44)

Bonne lecture.



# La règle du bon sens

Nous comptons tout d'abord sur votre bon sens.

Si vous vous sentez malade ou que vous présentez les symptômes suivants :

- Une fièvre supérieure à 38,1°
- Une toux sèche
- Des courbatures
- Des douleurs musculaires
- Des frissons
- Une fatigue intense
- Des maux de tête
- Un rhume

**MERCI DE NE PAS VENIR A L'ECOUTILLE !**



# Chacun a un rôle à jouer

**.1**

L'association  
l'Ecoutille

**.2**

Les organisateurs  
d'ateliers

**.3**

Les participants  
aux ateliers

# 1

## L'association L'Ecoutille

- ➔ Un ménage complet et quotidien sera assuré par ses bénévoles
- ➔ Mise à disposition d'un distributeur de gel hydroalcoolique dans l'accueil (à utiliser en cas de besoin. Merci de venir avec votre propre SHA)
- ➔ Mise à disposition de savon et d'un distributeur d'essuie-main en bas
- ➔ Ré-aménagement de l'espace et de l'emploi du temps (15 min de battement entre chaque atelier, marquage au sol, affichage)

# 2

## Les organiseurs d'ateliers

- ➔ Aérer la salle après leur atelier (fenêtres et grande porte accueil ouvertes) pendant 5 minutes minimum
- ➔ Laisser la porte de la salle de danse ouverte en permanence
- ➔ Tenir un listing des présences pour chaque séance (obligation légales - conservés pendant 2 mois)
- ➔ Nettoyage des zones de contact après leur atelier (poignées de porte, interrupteurs, distributeurs, chaises utilisées, chasse d'eau, robinetterie)
- ➔ Veiller à respecter la limitation de 12 personnes maximum dans la salle

# 3

## Les participants aux ateliers

### Quand vous arrivez à l'Ecoutille :

- ➔ 3 personnes maximum dans l'accueil  
1 personne maximum en bas
- ➔ Quittez vos chaussures dans l'accueil  
(vous ne pourrez plus utiliser le vestiaire en bas)
- ➔ Respectez au moins 1 mètre entre chaque personne et bien se laver les mains (gel Hydroalcoolique dans l'accueil ou eau savonneuse en bas)
- ➔ Port du masque obligatoire sauf pendant l'activité sportive (une fois dans la salle vous pouvez le quitter)
- ➔ Venez avec votre propre solution HA

# Pour garantir la sécurité de tous

**Limiter les  
contacts**

**Se protéger  
les uns les autres**

**Désinfecter le  
lieu**

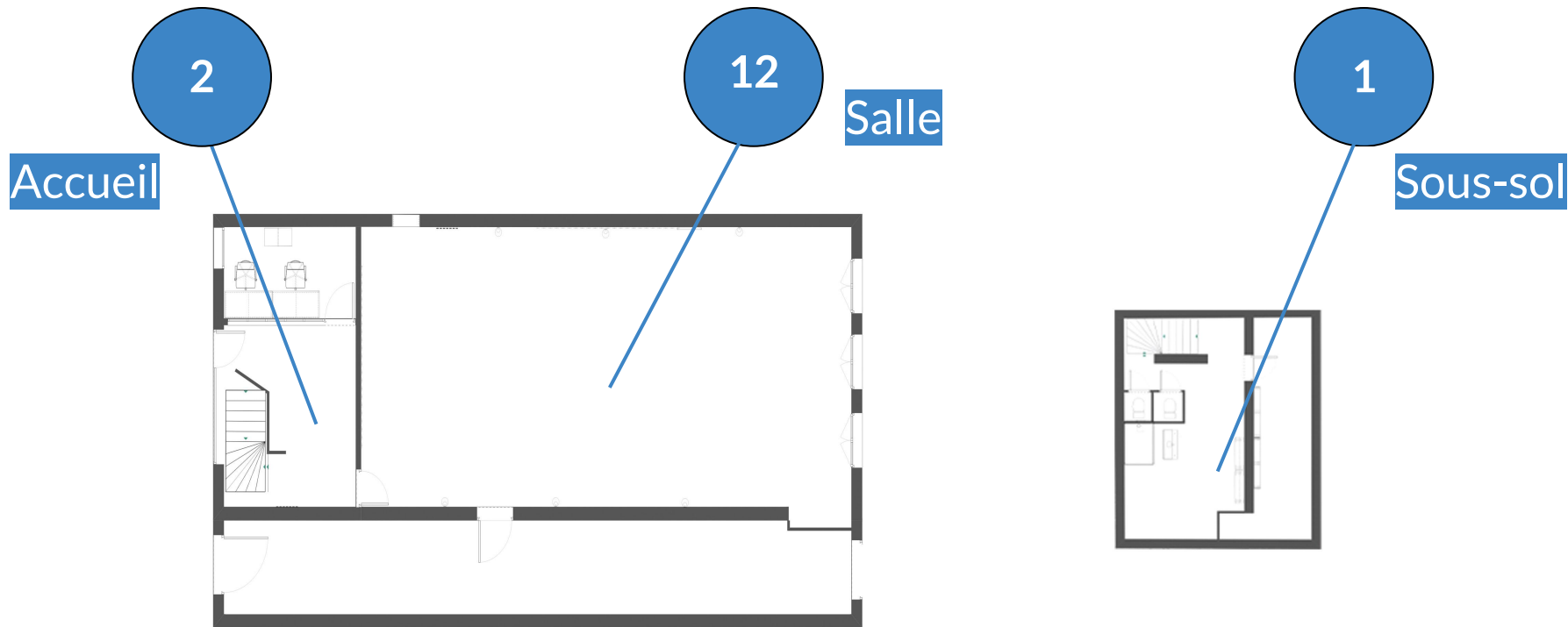




## d'infos

- ➔ Le matériel de nettoyage est mis à disposition dans les lieux  
(informations transmises aux organisateurs)
- ➔ Si suspicion de cas de Covid-19, merci de nous le signaler au plus vite. Une désinfection totale du lieu sera effectuée immédiatement avec un virucide
- ➔ Vous pouvez nous poser toutes vos questions sur : [contact@ecoutille.fr](mailto:contact@ecoutille.fr)

# Maximum de personnes admises dans chaque espace



—  
**ENSEMBLE**

**respectons tous ces règles  
pour que la situation  
s'améliore rapidement.**

**Merci de votre attention**

---

Les consignes exposées dans ce guide sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Nous ne manquerons pas de mettre à jour régulièrement ce document pour agir au mieux.

Pour faire part de vos idées à l'équipage de l'association, n'hésitez pas à nous écrire : [contact@ecoutille.fr](mailto:contact@ecoutille.fr)

3 septembre 2020

---

